

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT
Réunion du Jeudi 24 février 2022, 20h30 à la salle Kasino

Présents : Maryse TOCQUER, Isabelle BIDEAU, , Virginie JUBEAU, Julie HOFER, Monique NEDELLEC, Michel CLEACH, Yves-Marie DAYOT, Jérôme L'HELGOUALC'H, Clément REUNGOAT, Laurent THOMAS

Absents / Excusés : Virginie JUBEAU, Emmanuel TOCQUER, Anne-Flore CZERWINSKI, Romain GLÉLAN

Secrétaire de séance : Yves-Marie DAYOT

Présents : 9 **Votants** : 9 **Procurations** : 1

Date de convocation du conseil Municipal : 15.01.2022

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CM du 2 décembre 2021
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 20 janvier 2022
- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Organisation de la concertation autour du Projet de territoire de Morlaix Communauté
- Approbation du Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026
- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement 2020
- Mise à jour de la délibération de candidature à « Rues en Scène »
- Loi climat et résilience 2021 : application du décret érosion
- Protection sociale complémentaire
- Questions diverses et propositions

Demande d'ajouts :

- Avenants à la convention « enfance-jeunesse » avec l'ULAMIR
- Demande de subvention DSIL_ Création de locaux au terrain communal

1) Approbation du PV/compte rendu du conseil municipal du 20 janvier

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Déclaration d'Intention d'Aliéner

Pour information, la mairie a reçu une « DIA », qui concernait une maison située au 30, route de Morlaix. Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

3) Concertation autour du projet de territoire

Dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire, Morlaix Communauté s'est équipée d'une solution de concertation numérique (**Vooter**). Pour information, il est rappelé qu'un groupe de consultation « **Conseillers municipaux Morlaix Communauté** » a été créé et que les conseillers seront donc associés par cette voie aux réflexions menées.

4) Approbation du Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS)

Jusqu'à présent, la CAF du Finistère, qui contractualisait avec les collectivités pour mettre en œuvre les politiques de cohésion sociale par le biais de deux documents (contrat enfance jeunesse et convention territoriale globale), propose aux communes d'être signataires d'un document unique : le **Projet Territorial de Cohésion Sociale 2022-2026**. Vu l'avis favorable du Conseil de Morlaix Communauté du 13/12/21, il est proposé au Conseil d'approuver le PTCS et ses annexes et d'autoriser la Maire à signer les conventions ou avenants relatifs à ce sujet.

→**Vote** : approuvé à l'unanimité.

5) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (2020)

Le code général des Collectivités territoriales (article L2224-1) prévoit la présentation par l'EPCI d'un rapport annuel, qui doit renseigner les usagers sur les aspects techniques et financiers du service. Ce rapport 2020 est consultable sur demande à la mairie.

6) Mise à jour de la délibération « Candidature aux Rues en scène »

Suite à la candidature de la commune pour recevoir les « Rues en Scène 2022 », il est nécessaire d'adapter la participation financière prévue de la commune (1€ par habitant.e) à la dernière base de population INSEE connue (2022), à savoir 667 habitants. Il est donc proposé au Conseil d'approuver le financement à hauteur de 667€ pour accueillir les Rues en Scène 2022, et d'autoriser la Maire à signer la convention de partenariat avec Morlaix communauté.

→**Vote** : approuvé à l'unanimité.

7) Loi Climat et résilience (août 2021) : application du décret érosion

Face aux constats de manque d'outils législatifs et financiers pour accompagner les recompositions liées aux effets du dérèglement climatique, le législateur a souhaité agir pour :

- Adapter les territoires littoraux au recul du trait de côte
- Ne plus lutter contre l'influence de la mer, mais vivre avec elle et anticiper
- Permettre aux collectivités de porter des stratégies d'aménagement spécifiques

Seules les communes qui auront exprimé le souhait d'adapter leur action en matière d'urbanisme et leur politique d'aménagement face aux phénomènes d'érosion pourraient bénéficier de ces outils étatiques. Morlaix communauté, au titre de la compétence GEMAPI, invite donc tous les maires des communes littorales à une réunion stratégique sur ce sujet, le 8 mars.

8) Protection Sociale Complémentaire (PSC)

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit l'organisation d'un débat obligatoire dans un délai d'un an à compter de la publication de celle-ci.

Le conseil est donc informé que les employeurs publics devront participer au financement d'une partie de la complémentaire « santé » (au moins 50% des garanties de PSC- au plus tard en janvier 2026) et au financement du risque de prévoyance (au moins 20% des garanties de PSC- au plus tard en janvier 2025).

- Risque **prévoyance**: concerne la couverture complémentaire des conséquences essentiellement pécuniaires liées aux risques suivants : incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès.
- Risque **santé**: concerne le remboursement complémentaire des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident;

Aujourd'hui, la commune participe financièrement à une prévoyance, à hauteur de 15€ brut et les agents doivent s'assurer personnellement pour profiter d'une complémentaire santé.

Après en avoir débattu, le Conseil **prend acte du débat** sur la protection sociale complémentaire des agents de la commune.

9) Avenants à la convention enfance-jeunesse avec l'ULAMIR

Suite au conseil d'administration de l'Ulamir du 24 novembre 2021, il est demandé aux communes adhérentes de bien vouloir modifier, par avenant, la convention « **mise en œuvre du projet éducatif intercommunal** ». Cette période couvrant la période 2019/2020/2021, est prolongée jusqu'au 30/06/2022. La seule modification tarifaire pour le premier semestre 2022 concerne la partie de la **coordination** enfance-jeunesse portant à **1.80€ par habitant** la participation de la commune.

→**Vote** : L'avenant proposé est approuvé à l'unanimité ;

La convention historique (**Animation de la Vie Sociale**) entre l'ULAMIR et les communes de « l'ex canton de Lanmeur » se reconduit tacitement.

Il est proposé un avenant au regard du nouveau projet qui couvrira la période 2022/2023/2024, venant modifier le coût de la part communale de manière évolutive :

2022 : 2.75€/habitant

2023 : 3.00€/habitant

2024 : 3.25€/habitant

→**Vote** : Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ULAMIR pour la période 2022-2024 ainsi que son avenant.

10) Dossier de demande de subvention « terrain route de Morlaix »

Dans le cadre du projet de création de locaux partagés sur le terrain communal situé « Route de Morlaix », il est proposé d'autoriser le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs suivants : Etat (DSIL), Région, Département, Morlaix Communauté.

→**Vote** : le Maire est autorisé à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de ces financeurs pour le projet d'aménagement du terrain communal.

11) Questions diverses

- La Mairie a reçu un courrier de la société « VIKTOR GOURDON », qui souhaite nous rencontrer afin d'échanger sur la possibilité d'installer un parc éolien sur la commune.
- Point sur l'avancement des travaux de rénovation des sanitaires du camping municipal.
- Maryse Tocquer précise la date du prochain conseil municipal avant de lever la séance.

→**Prochain conseil** : Séance budgétaire (CCAS, Commune et budgets annexes), le : **Judi 17 mars**, à partir de 16h30.